



Arrêté n° 2026/054

Arrêté du Maire nommant des membres du conseil d'administration du CCAS

COMMUNE DE CHERENG
66 Route Nationale
59152 CHERENG
Téléphone: 03.20.41.37.19
Courriel : contact@mairie-chereng.fr

Le Maire de la commune de CHERENG,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026/2/4 en date du 27 Mars 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu la diffusion en date du 18 Mars 2026 par voie d'affichage en Mairie et sur les panneaux d'informations municipales ainsi que la publication sur le site internet de la commune de l'avis d'appel à candidature invitant les associations à désigner des représentants ;

Vu l'avis du Maire adressé à l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales du Nord) le 18 Mars 2026,

Vu l'absence de désignation de représentants par ces associations et par l'UDAF ;

Considérant qu'il convient de désigner 5 membres ;

ARRETE :

Article 1er : Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame LIMASSEZ Claudie
- Madame HERBAUT Pierrette
- Madame VENANT Jocelyne
- Monsieur FROISSANT Denis
- Monsieur DUTILLEUL Francis

Article 2 : Ampliation du présent arrêté transmise à :

- Monsieur le Préfet du NORD
- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF - LILLE)
- aux intéressé(e)s.

Article 3 : La responsable administratif est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Chérengh, le 14 Avril 2026
Le Maire,
Pascal ZOUTE